

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°2 - Création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et désignation de ses membres

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI

Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE

Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL2_MAPA-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction Générale des Services

Objet : Création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et désignation de ses membres

Domaine : 1. Commande publique - 1.1 Marchés publics

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la fixation du seuil à 60 000 euros,

Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante,

Considérant la volonté de la commune de renforcer la transparence, la traçabilité et la collégialité dans l'examen des offres relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Considérant que cette commission constitue une instance consultative interne chargée d'émettre un avis sur l'analyse des offres préalablement à la décision d'attribution prise par l'autorité compétente,

Considérant que, selon l'organisation interne retenue par la commune, cette commission sera saisie pour :

- Les marchés de fournitures et de services d'un montant compris jusqu'à 216 000 € HT,
- Les marchés de travaux jusqu'à 5 404 000 € HT,

étant précisé que ces montants constituent des seuils internes conforme au code de la commande publique,

Considérant que la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus,

Considérant que Monsieur le Maire est président de droit de cette commission ou peut s'y faire représenter,

Considérant qu'il convient de désigner cinq membres titulaires du Conseil municipal, ainsi que cinq membres suppléants, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

. **Créé** une commission consultative pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) dans les conditions définies ci-dessus,

. **Elit** les cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants ci-dessous, appelés à siéger au sein de cette commission,

Membres titulaires de la majorité	Membres suppléants de la majorité
M. Genieys Jean-Paul	Mme Emmanuelle Fernandez
Mme Nicoletti-Dupuy Rosalba	M. Klemm Thomas
Mme Parini Marie-Pierre	M. Bonnafoux Fabien
Mme Bournot Sophie	Mme Carrié Chantal
Membres titulaires de l'opposition	Membres suppléants de l'opposition
M. RAZAFINDRALAMBO Didier	Mme BIRELLI Oriana

. **Précise** que cette commission émet un avis consultatif et que la décision d'attribution des marchés demeure de la compétence de l'autorité habilitée en vertu des délégations en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil:

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL2_MAPA-DE